

COMPTE RENDU DE LA REUNION MUNICIPALE DU 24/08/20

QUESTIONS DIVERSES

PROPOSITION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE POUR LES LISTES ÉLECTORALES :

Délégué conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
Titulaire : VINCENT FLORENTY	Titulaire : ANDRE BARGUES	Titulaire : ODILE FRADIN
Suppléant : SARAH GARRIGOU	Suppléant : JEAN-LUC MARTEL	Suppléant : STEPHANIE BARGUES

POT DE REMERCIEMENT :

Nous avons rappelé que la date du pot est fixée au 27 septembre. Le pot sera suivi par un marché gourmand. Mais également nous devons amener une contribution (gâteaux, alcool, etc).

Il aura lieu à la salle des fêtes. Pour limiter les regroupements, nous avons défini qu'il serait préférable de limiter le nombre de producteurs, mais également, si c'est possible, de prévoir que les conseillers assurent le service. Néanmoins nous nous trouvons dans l'obligation de limiter le nombre de personnes au repas à 150, l'objectif étant de maintenir une distance d'un mètre entre chaque personne ou groupes familiaux. La déclaration auprès de la préfecture doit se faire entre 14 et 3 jours avant l'évènement, il est considéré autorisé si aucune nouvelle ne parvient de la préfecture. Seule l'interdiction est communiqué par celle-ci.

Proposition Entrée-Plat : Plusieurs propositions. Il a été décidé que VINCENT doit convenir la prestation avec l'entreprise retenue.

Proposition Dessert : Deux propositions. JULIE doit convenir la prestation avec l'entreprise retenue.

Proposition vin pour accompagner le repas : Proposition de convenir avec un producteur viticulteur pour voir la possibilité de lui prendre les bouteilles à l'avance, et lui rendre les invendus. RACHEL doit organiser.

MATINÉE COMMUNALE : ALIMENTATION ET NATURE : le 17 OCTOBRE :

Atelier cuisine : Il a été défini qu'un tirage au sort sera effectué pour sélectionner huit candidats parmi les inscriptions. La participation est offerte par la commune pour les résidents de Marminiac. Si l'inscription s'élargit aux personnes hors-commune, le coût de cette participation pour ceux-ci sera de 10 euros par personne. Le repas préparé par cet atelier est offert aux bénévoles et participants de la matinée.

Atelier compostage : un appel aux bénévoles sera effectué par des prospectus.

Atelier ludique : un appel aux participants sera effectué par des prospectus.

Les informations détaillées pour cette matinée communale seront transmises via le site internet avec notification par mail aux résidents ayant donné l'autorisation expresse. Un prospectus avec des détails et une fiche d'inscription seront déposés dans les boîtes aux lettres de la commune.

JOURNÉE COMMUNALE : ENVIRONNEMENT : le 28 NOVEMBRE :

Un appel aux bénévoles aura lieu pour fabriquer un banc au Pré Lacoste et pour planter les premiers arbres fruitiers du verger communal. La commune organisera une mise à disposition d'un broyeur pour aider les résidents à produire du broyat de bois pour leur jardin ou leur composteur. Le SYDED interviendra lors de cette journée ayant pour thème recyclage et zéro déchet.

ECLAIRAGE DU BOURG :

Le projet de l'éclairage du Bourg va démarrer cet automne et sera pris en charge par :

Benoit GALIACY, Céline DESTAL, Julie DIAZ, Patricia GOMEZ, Rachel FRENCH.

JARDIN TERRASSEMENT DE LA SALLE DES FÊTES :

BENOIT GALIACY a vu CYRIL PLANCHE qui doit démarrer les travaux début octobre.

MAISON GARRY :

VINCENT FLORENTY se charge des contacts avec les artisans de la maison Garry et d'assurer la suivi des travaux.

REUNION AVEC LE SYDED :

Une réunion aura lieu entre le 7 et le 10 septembre en soirée (à partir de 18 h) autour du thème de l'environnement pour mieux comprendre les actions du SYDED et pour lier un partenariat afin de porter des projets sur la commune.

Personnes présentes :

CELINE DESTAL, CAROLINE CESSAC, SABINE PEYRIE, PATRICIA GOMEZ, KEVIN FLORENTY, RACHEL FRENCH.

RACHEL enverra quand même un mail à tous les membres car cette réunion est ouverte à tous.

BORNE WI-FI PUBLIQUE :

Rachel a informé le conseil que Lot Numérique propose l'installation d'une borne wi-fi publique avec un rayonnement de 150m dans les communes du Lot, gratuitement jusqu'en fin 2021, après cette date le coût serait de 867 € HT pour la commune intéressée. Le coût

annuel d'abonnement qui est à la charge de la commune est de 263 € HT.

CLIMATISATION DE LA SALLE DES FÊTES :

Rachel a informé le conseil que le propriétaire du terrain jouxtant la salle des fêtes souhaite que la sortie de la climatisation ne donne pas sur son terrain. Elle va parler avec les architectes, responsables encore des travaux, pour mieux comprendre la situation.

Rédigé par Kévin FLORENTY

Secrétaire de la séance du 24/08/2020